



## Déclaration intersyndicale

Monsieur le Secrétaire général adjoint,

Vous n'avez pas donné suite à notre demande du 17 janvier demandant qu'un point sur la forêt soit ajouté à l'ordre du jour du comité technique ministériel de ce jour, invoquant son inscription à l'ordre du jour d'un prochain comité technique ministériel.

Les représentants des organisations syndicales siégeant au comité technique ministériel souhaitent des précisions sur la date du prochain comité technique ministériel et, sur le sujet de la politique forestière, demandent que soient abordés les points suivants :

- réponse publique adaptée aux conséquences des changements climatiques et de ses crises sanitaires, sociales et économiques,
- organisation des services forestiers du MAA : moyens en ETP et répartition de l'expertise publique sur le territoire, bilan des regroupements des pôles forestiers des DDT(M) et des SERFOB (Pays de Loire, Franche-Comté, Occitanie), seuil minimum d'ETP par département,
- devenir des missions et des moyens des établissements publics sous tutelles partagées ou principales du MAA (ONF, CNPF, INRAE, ...) et notamment la question du maintien du statut dérogatoire EPIC de l'ONF,
- avoir communication de la feuille de route remise au Directeur Général de l'ONF lors de sa prise de fonction avec le calendrier des travaux et les mesures déjà arrêtées,
- formation initiale et continue des personnels forestiers,
- bilan du plan de formation continue commun ONF, CNPF et Enseignement Agricole et Supérieur,
- politique publique et prévention des risques professionnels en forêt.

Enfin, nous demandons que vous apportiez, le plus rapidement possible pour mettre un terme à cette ambiguïté qui accroît la dégradation du climat social, une réponse précise sur l'évolution du statut et ses conséquences pour les 4500 personnels fonctionnaires de l'ONF. En effet entre la lettre du Directeur Général de l'ONF du 22 janvier 2020 adressée à tous les personnels et les propos tenus par ce Ministère et rapportés dans la presse le 24 janvier 2020 il y a des engagements totalement opposés qui génèrent un accroissement des inquiétudes et de la souffrance pour les personnels. Le cabinet Sécafi a remis le 22 janvier 2020 un rapport au CCHSCT de l'ONF qui indique que :

- La décision de diminuer les effectifs en 2018 alors que le COP venait d'être conclu est venue rompre la confiance dans la gestion de l'Office : Doute quant à la capacité d'anticipation de l'ONF ; Sentiment de non tenue des engagements alors que par ailleurs la notion de contractualisation des objectifs est déclinée entre les niveaux managériaux.
- Sur le terrain, il y a à la fois une surcharge concrète de travail sans perspective solide d'une issue compatible avec une qualité de vie au travail optimale (charge et sens des missions).
- La défiance est par ailleurs entretenue dans la mise en œuvre par le sentiment que les alertes / audits et les plans d'action pour améliorer l'accompagnement des agents et la prévention des risques ont été classés sans suite.
- Il y a donc urgence à rétablir la confiance. Parmi les facteurs de confiance, il nous semble que la prise en compte plus effective des diagnostics et le souhait d'un plan de prévention ambitieux peut y participer. C'est l'enjeu du plan d'action à construire suite à ce diagnostic.

Fait à Paris, le 4 février 2020

Les représentants des organisations syndicales siégeant au comité technique ministériel